

Règlements du parc d'aventure

Pour pouvoir profiter à fond de cette expérience et passer un moment sympathique, nous vous faisons remarquer que vous vous retrouverez à plusieurs mètres de haut, complètement indépendant, autonome et sous votre propre responsabilité.

Pour ces raisons il s'agit d'une activité dont il faut respecter certaines règles.

Chaque participant(e) doit participer aux instructions théoriques et pratiques avant de commencer les parcours. Si vous transgressez contre les règles :

- vous pouvez être exclu de l'activité
- les collaborateurs du parcours et la fondation Naters n'assument pas la responsabilité en cas de blessures.

1. en général

- Vous ne pouvez pas donner votre matériel à une autre personne.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Ne prenez pas votre sac à dos avec.
- Les poches des sacs doivent être vides. Nous n'assumons pas la responsabilité en cas de perte.
- Les lunettes et les casquettes doivent être tenues, si elles ne dérangent pas en traversant les parcours. Nous n'assumons pas la responsabilité en cas de perte.
- Les objets de valeur (portables, clés, etc.) peuvent être déposés chez nous. Vous pouvez mettre votre sac à dos en dépôt.
- Sur chaque jeu (pont et tyrolienne) il ne doit y avoir qu'une seule personne, sur chaque plateforme, deux personnes.
- Vous êtes responsables de votre sécurité et de la sécurité de la personne qui dépend de vous.
- Si le participant/ la participante s'arrête précocement, nous ne pourrions pas rembourser l'entrée.
- Nous vous recommandons de porter des vêtements pratiques (baskets, chaussures de Trekking ou des chaussures de randonnée).
- La fondation Naters et les collaborateurs du parc ont le droit d'exclure les personnes qui ne respectent pas les règles données.

2. Santé

- Pas de problèmes cardiaques
- Pas d'alcool, de drogues, ou de médicaments
- Ne pas être enceinte
- Ne pas avoir le vertige

3. déclaration d'accord

Pour la visite du parc, vous devez signer une déclaration d'accord qui dit que vous êtes responsable de vous-même pour tous les parcours.

Vous pouvez télécharger la déclaration d'accord sur le site internet :

www.seilparkblatten.ch

4. enfants

- Les enfants qui mesurent 1.25 m ou qui ont 10 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- Les enfants qui ont entre 11 et 13 ans doivent être accompagnés par un adulte qui les suit au sol.
- Les enfants de moins d'1.40 m n'ont pas le droit de faire le parcours noir. Les enfants qu'ils font plus d'1.40 m doivent être accompagnés par un adulte pour tout le parcours noir.
- Les collaborateurs du parc ont le droit de remettre la grandeur de l'enfant en question.

5. adolescents

Les adolescents de 14 ans à 17 ans doivent avoir la signature d'un responsable pour faire les parcours.

6. groupes

Les groupes (à partir de 6 personnes) doivent s'annoncer deux jours à l'avance au bureau d'information. Pour les groupes avec des enfants, il faudra un adulte pour 4 enfants. Pour les groupes avec des adolescents, il faudra un adulte pour 6 adolescents.

7. temps

La fondation Naters et les collaborateurs ont le droit de fermer le parc pour des raisons de sécurité ou en cas de danger (feu, tempête, orage, mauvais temps etc.). Nous ne pouvons pas vous rembourser l'entrée.

8. chemin du retour

Les visiteurs sont obligés d'utiliser le chemin de randonnée pour retourner en haut.